

Réunion en présentielle à la Maison des Sports de QUIMPER – 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 2900 QUIMPER.

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Philippe BARBERET – Pauline BELLAT - Jean-Marc BRISSET – Michel BROUXEL – Justine GAC - Pierre JOLIVET – Yves LE MENN – Alexandra LE NY DA LAGE– Joël VOYE.

---

**Dossier 18B46 :**

*Retrait : Pierre JOLIVET*

Match : +16F EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel Responsable

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Menaces verbales, contestations, non-respect des procédures administratives.

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270€

**Dossier 18B48 :**

*Retrait : Alexandra LE NY DA LAGE*

Match : +16M EXCELLENCE REGION

Concerné : Arbitre

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude incorrecte, geste déplacé.

Sanction : 3 dates de suspension dont 2 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 120€

**Dossier 18B53 :**

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude incorrecte, Contestations répétées.

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 150€

**Dossier 18B58 :**

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Injures envers l'arbitre après la fin du match (circonstances aggravantes).

Sanction : 5 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.  
Pénalité financière : 210€

**Dossier 18B60 :**

Match : U18M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Injures, atteinte à la considération avec circonstances très aggravantes.

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270€

**Dossier 18B61 :**

*Retrait : Michel BROUXEL*

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Geste obscène avec circonstances aggravantes.

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 270€

Fin de la séance : 12h30

**Jacques MORIZUR**  
**Président de la Commission Territoriale de Discipline**

